

Conditions Générales - Offre limitée de remboursement de 30 € :
« PASSEZ A LA HD AVEC FRANSAT ! »

Dans le cadre d'une promotion exceptionnelle et limitée, FRANSAT propose une offre limitée de remboursement de 30€ valable sur l'achat d'un décodeur HD jusqu'au 15 janvier 2014 minuit et dans la limite de 1000 premiers dossiers complets et valables reçus par FRANSAT (le cachet de la Poste faisant foi).

Cette offre concerne le remboursement à hauteur de 30€, d'un décodeur HD acheté neuf entre le 1^{er} et le 31 décembre 2013, en France, dans le cadre d'une offre FRANSAT, quel que soit la marque du décodeur et le distributeur.

Cette offre est limitée à la France Métropolitaine et réservée aux majeurs. Cette offre n'est ouverte qu'à concurrence d'une demande de remboursement par foyer. Le remboursement est de 30€ quel que soit le montant de l'achat du décodeur HD. **L'achat doit avoir eu lieu entre le 15 décembre 2013 et le 15 janvier 2014** (la preuve d'achat faisant foi); tout achat dans une autre tranche n'ouvrira pas droit à remboursement. Cette offre est cumulable avec d'autres offres et indépendante d'autres promotions pouvant être proposées par des distributeurs ou revendeurs de packs décodeurs FRANSAT.

Pour en bénéficier, l'intéressé est invité à :

- télécharger sur le site événementiel www.tntparsatellite.fr le formulaire de demande de remboursement à hauteur de 30€.
- fournir, sur ce formulaire, les informations personnelles suivantes : Civilité / Nom / Prénom / Email/ Date de naissance / Département de naissance / Adresse / Code Postal / Ville / Téléphone fixe / Mobile / Marque du décodeur / Modèle de décodeur / Numéro de la carte du décodeur FRANSAT à 11 chiffres Déjà client de FRANSAT ? / Déjà abonné à BIS TV ? / beIN SPORT via FRANSAT? / La Chaine Théâtres ?
- préciser s'il accepte de recevoir des offres promotionnelles de tiers,
- insérer une copie d'un titre d'identité,
- insérer une preuve originale d'achat du décodeur (facture ou ticket complet).
- Insérer un relevé d'identité bancaire ou RIB ou RICE.

Toutes les informations demandées sont nécessaires au traitement du dossier. En cas de défaut de réponse, le dossier ne pourra pas être traité. FRANSAT se réserve le droit de procéder à toute vérification utile et/ou matérielle avant d'accepter la demande de remboursement.

Ces documents doivent être envoyés entre le 15 décembre 2013 et le 17 janvier 2014 :

Opération FRANSAT PASSEZ A LA HD
OPERATION 16778
CEDEX 3412
99341 PARIS CONCOURS

Seuls les dossiers complets seront traités. Les dossiers sont traités dans l'ordre d'arrivée, le cachet de la Poste faisant foi, et les 1000 premiers reçus et jugés complets par FRANSAT ouvriront droit à remboursement.

Le remboursement de la somme de 30€ sera effectué par virement ou lettre-chèque.

Les données personnelles collectées sont destinées à FRANSAT pour le traitement du dossier et la fourniture d'informations commerciales et promotionnelles. Les mentions légales relatives à la protection des données personnelles sont accessibles à l'adresse www.tntparsatellite.fr

Dans la mesure où l'achat du matériel relève de la responsabilité du distributeur, FRANSAT dégage toute responsabilité concernant le matériel du décodeur, sa maintenance et tout service associé. En cas de problème, il convient de contacter le service client du distributeur.